



Candidature à la fonction d'Entraîneur de Ligue

-

Charte des Entraîneurs de Ligue

-

Cahier des charges

Des stages de Ligue d'hiver et de printemps

Des stages de ligue de préparation finale

Du suivi des Équipes de Bretagne

Aux Championnats de France Minimes et Espoirs

-

Saison 2023

Introduction

Le Comité Directeur de la Ligue Bretagne de Voile, sur proposition de la Commission Sportive et du coordonnateur de famille de pratique, désigne les entraîneurs de Ligue de l'Équipe de Bretagne pour les Championnats de France Minimes et Espoirs.

Les entraîneurs souhaitant candidater doivent remplir et signer l'acte de candidature (page 2 de ce document) et la charte des entraîneurs (page 3 de ce document). Ils doivent également lire et signer le cahier des charges des stages de préparation et de l'accompagnement des Équipes de Bretagne aux Championnats de France Minimes et Espoirs (pages 4, 5, 6 et 7 de ce document). Ces trois documents doivent être renvoyés accompagnés des pièces administratives demandées au coordonnateur de famille de pratique au plus tard le 15 mars 2023.

Candidature à la fonction d'Entraîneur de Ligue 2023

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Club / structure :

Souhaite participer, en accord préalable avec mon employeur, à l'encadrement des stages de ligue hiver et printemps et/ou au stage de préparation finale et à l'accompagnement des Équipes de Bretagne au Championnat de France :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Minimés | <input type="checkbox"/> Extrême Glisse Foil | <input type="checkbox"/> Espoirs Dériveur Habitable Multicoques |
| <input type="checkbox"/> Extrême Glisse Slalom | <input type="checkbox"/> Espoirs Raceboard | <input type="checkbox"/> Espoirs Match Racing |
| <input type="checkbox"/> Handi-valide | <input type="checkbox"/> Kiteboard Freestyle | |

Je souhaite encadrer la série :

Pièces administratives à fournir :

- Copie du diplôme
- Copie de la carte professionnelle
- Attestation de responsabilité civile pro pour les auto-entrepreneurs

Activité 2023 :

Poste	Nombre de coureurs	Résultats sportifs

Signature de l'entraîneur

Signature du Président du club ou de structure

Objet : Encadrement des stages de ligue d'hiver et de printemps et de préparation finale aux championnats de France ainsi que de l'accompagnement des Équipes de Bretagne aux Championnats de France Minimes et Espoirs.

Conformément à l'arrêté du 22 septembre 2006 relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs prévue à l'article R.227-2 du code de l'action sociale et des familles.

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nom du diplôme autorisant mon activité :

N° de la carte professionnelle :

N° de licence FFVoile :

E-mail :

Tel : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/

M'engage à encadrer le stage de ligue hiver série : du /_/_/ /_/_/ 2023 au /_/_/ /_/_/ 2023 à

M'engage à encadrer le stage de ligue printemps série : du /_/_/ /_/_/ 2023 au /_/_/ /_/_/ 2023 à

M'engage à encadrer le stage de préparation finale et à accompagner l'Équipe de Bretagne au Championnat de France du /_/_/ 2023 au /_/_/ /_/_/ 2023 à

Je m'engage à respecter et mettre en œuvre le cahier des charges des entraîneurs de Ligue de la Ligue Bretagne de Voile ci-joint.

Je déclare sur l'honneur ne pas être en incapacité ou sous le coup d'une interdiction d'encadrer un accueil de mineurs et ne pas faire l'objet d'une mesure administrative prise en application des articles L.227-10 et L.227-11 du code de l'action sociale et des familles.

Je déclare sur l'honneur la véracité des renseignements portés sur ce formulaire.

Fait le.....à..... Fait le.....à.....

Signature de l'entraîneur

Signature du Président du club ou de la structure *

* signature précédée de la mention manuscrite « avec notre accord de mise à disposition dans les conditions précisées dans la charte ».

Cahier des charges

Des stages de ligue d'hiver et de printemps

Des stages de ligue de préparation finale

Du suivi des Équipes de Bretagne

Aux Championnats de France Minimes et Espoirs

I. Stages de Ligue d'hiver et de printemps

1. Public

Les coureurs inscrits sur la liste performance. Des coureurs non-inscrits sur cette liste pourront être invités sur avis des entraîneurs de Ligue et avec l'accord du coordonnateur de famille de pratique.

2. Séries

Les séries des Championnats de Bretagne et des championnats de France Jeunes, Minimes, Espoirs et Handi/valide.

3. Objectifs

- Développer la cohésion de groupe
- Élever le niveau technico tactique des coureurs

4. Obligations

- Chaque entraîneur doit assurer la sécurité de tous les coureurs inscrits au stage à tout moment.
- Chaque entraîneur doit assurer la surveillance de nuit en cas de stage avec hébergement (voir conditions financières plus bas).
- Chaque entraîneur doit apporter son propre matériel pédagogique (bouées, vidéos, etc.) et son propre bateau d'encadrement (voir conditions financières plus bas) et s'assurer que ceux-ci sont en parfait état de marche.
- Chaque entraîneur s'engage à respecter la présente charte et le projet éducatif et pédagogique de la ligue Bretagne de Voile.
- Chaque entraîneur s'engage à rédiger un bilan de l'action (2 pages maximum) et à l'envoyer au coordonnateur de famille de pratique de la ligue dans la semaine qui suit l'action.

5. Mise en œuvre

- Les entraîneurs de Ligue, sous la direction du coordonnateur de famille de pratique de la ligue : Définissent les groupes d'entraînement.
- Assurent l'encadrement technique et pédagogique des coureurs.
- Peuvent prévoir des intervenants extérieurs.
- Ratio : 1 entraîneur pour 10 solitaires ou équipages.
- A l'issue de chaque journée les coureurs sont :
- Soit sous la responsabilité des parents ou des accompagnateurs déclarés, l'entraîneur « remet » alors les coureurs mineurs aux parents ou accompagnateurs désignés (horaires de début et de fin fixé par l'entraîneur et le règlement du stage).
- Soit sous la responsabilité de l'entraîneur ou des parents volontaires qui assurent la garde de nuit des mineurs en cas d'hébergement collectif (voir conditions financières plus bas).

II. Stages de préparation finale aux Championnats de France Minimes et Espoirs

1. Public

Les coureurs bretons sélectionnés sur quotas et sur invitation aux Championnats de France Minimes et Espoirs.

2. Séries

Les séries des Championnats de France Minimes et Espoirs ayant une réelle représentativité en Bretagne.

3. Objectifs

- Développer la cohésion de groupe
- Optimiser la préparation des coureurs et les concentrer sur l'épreuve
- Fixer les objectifs de performance : finalistes et podiums

4. Obligations

- Chaque entraîneur doit assurer la sécurité de tous les coureurs inscrits au stage à tout moment.
- Chaque entraîneur doit apporter son propre matériel pédagogique (bouées, vidéos, etc.) et son propre bateau d'encadrement et s'assurer que ceux-ci sont en parfait état de marche.
- Chaque entraîneur s'engage à respecter la présente charte et le projet éducatif et pédagogique de la ligue Bretagne de Voile.
- Chaque entraîneur s'engage à rédiger un bilan de l'action (2 pages maximum) et à l'envoyer au coordinateur de famille de pratique de la ligue dans la semaine qui suit l'action.

5. Mise en œuvre

- Les entraîneurs de Ligue, sous la direction du coordonnateur de famille de pratique de la ligue : Définissent les groupes d'entraînement.
- Assurent l'encadrement technique et pédagogique des coureurs.
- Peuvent prévoir des intervenants extérieurs.
- Ratio : 1 entraîneur pour 6 à 8 solitaires ou équipages.
- A l'issue de chaque journée les coureurs sont :
- Soit sous la responsabilité des parents ou des accompagnateurs déclarés, l'entraîneur « remet » alors les coureurs mineurs aux parents ou accompagnateurs désignés (horaires de début et de fin fixé par l'entraîneur et le règlement du stage).
- Soit sous la responsabilité de l'entraîneur ou des parents volontaires qui assurent la garde de nuit des mineurs en cas d'hébergement collectif (voir conditions financières plus bas).

III. Suivi des Championnats de France

1. Public

Les coureurs bretons sélectionnés sur quotas et sur invitation aux Championnats de France Minimes et Espoirs.

2. Séries

Les séries des Championnats de France Minimes et Espoirs ayant une réelle représentativité en Bretagne.

3. Objectifs

- Aider les coureurs à réaliser les objectifs sportifs fixés durant le stage de préparation.
- Accompagner l'ensemble des coureurs de l'Équipe de Bretagne durant la totalité de l'épreuve.
- Aider les coureurs à vivre au mieux leur championnat au niveau sportif comme au niveau humain.

4. Obligations

- Chaque entraîneur doit assurer la sécurité de tous les coureurs à tout moment.

- Chaque entraîneur doit apporter son propre matériel pédagogique (bouées, vidéos, etc.) et son propre bateau d'encadrement et s'assurer que ceux-ci sont en parfait état de marche.
- Chaque entraîneur s'engage à respecter la présente charte et le projet éducatif et pédagogique de la ligue Bretagne de Voile.
- Chaque entraîneur s'engage à rédiger un bilan de l'action (2 pages maximum) et à l'envoyer au coordinateur de famille de pratique de la ligue dans la semaine qui suit l'action.
- Chaque entraîneur s'engage à apporter sa contribution à la gestion des Équipes de Bretagne sous l'autorité du coordonnateur désigné par la Ligue.

5. Mise en œuvre

a. Avant l'épreuve

- Compléter et envoyer la fiche d'inscription en qualité d'entraîneur à la structure organisatrice du Championnat avec copie au coordinateur de famille de pratique de la Ligue.
- Demander son inscription dans le dispositif de sécurité.
- S'assurer que les coureurs sont présents avec la tenue de l'Équipe de Bretagne lors de la cérémonie d'ouverture du Championnat.

b. Pendant l'épreuve

- Assurer la sécurité des coureurs dont il a la responsabilité, de la mise à l'eau au retour à terre pendant toute la durée du championnat depuis le jour de la course d'entraînement jusqu'à la proclamation des résultats.
- Assurer la prise en charge des coureurs dont il a la responsabilité dès le premier briefing de la journée dont il fixe l'horaire jusqu'au débriefing de celle-ci et, en cas de réclamation de ou contre un de ses coureurs, jusqu'à que celle-ci soit instruite.
- Assurer un suivi technique, tactique et stratégique pour les coureurs dont il a la responsabilité avant, pendant et après les courses de chaque jour jusqu'au dépôt des réclamations et le débriefing de celles-ci.
- Sur un plan logistique, participer aux rendez-vous quotidiens des entraîneurs de la Ligue Bretagne de Voile et aux prises de décisions qui concernent les coureurs qu'il accompagne.
- Sur un plan sportif, il participe activement à la gestion du championnat, des performances et au partage d'informations avec les autres entraîneurs de la Ligue Bretagne de Voile.
- Embarquer dans son bateau le matériel de rechange des coureurs et leur sac de provisions.
- S'assurer que les coureurs médaillés portent la tenue de l'Équipe de Bretagne lors de la cérémonie des résultats du championnat et arborent un drapeau breton.
- S'il est volontaire et avec l'accord du coordinateur de famille de pratique, assurer l'internat sur site pour les coureurs ayant choisi ce mode d'hébergement.
- Si pas d'hébergement collectif, à l'issue de la journée, les coureurs sont sous la responsabilité des parents ou des accompagnateurs déclarés sauf si accord particulier entre l'entraîneur et les familles.

IV. Aide financière

La Ligue Bretagne de Voile prend en charge les frais suivants après accord et sur présentation de pièces justificatives.

1. Frais d'encadrement

a. Entraîneur titulaire d'un diplôme de niveau 4 et d'une carte professionnelle valide :

- Stage de Ligue d'hiver et de printemps : 150 € par jour et 30 € par nuit si l'entraîneur est logé avec les coureurs
- Stage de préparation finale : 180 € par jour et 30 € par nuit si l'entraîneur est logé avec les coureurs

- Suivi aux Championnats de France : 180 € par jour
 - b. Entraîneur MF ou CQP :
- Stage d'hiver et de printemps : 100 € par jour et 30 € par nuit si l'entraîneur est logé avec les coureurs
- Stage de préparation finale : 130 € par jour et 30 € par nuit si l'entraîneur est logé avec les coureurs
- Suivi aux Championnats de France : 130 € par jour

2. Nombre de jours pouvant être facturés

- Championnat de France Minimes : 2 à 3 jours de stage et 12 jours d'accompagnement sur épreuve (10 jours de compétition en comptant les épreuves post CFM en flotte partagée et 2 jours de déplacement).
- Championnat de France Espoir Solitaire Doubles Équipages : 2 à 3 jours de stage et 12 jours d'accompagnement sur épreuve (10 jours de compétition en comptant les épreuves post CFE en flotte partagée et 2 jours de déplacement).
- Championnat de France Jeune Extrême Glisse Windfoil : 2 jours de stage et 8 jours d'accompagnement sur épreuve (6 jours de compétition et 2 jours de déplacement).
- Championnat de France Jeune Extrême Glisse Slalom : 2 jours de stage et 8 jours d'accompagnement sur épreuve (6 jours de compétition et 2 jours de déplacement).
- Championnat de France Extrême Glisse Kitefoil et Freestyle : 3 jours de stage et 9 jours d'accompagnement sur épreuve (7 jours de compétition et 2 jours de déplacement).
- Championnat de France Handivalide Solitaire et Paravoile : 3 jours de stage et 8 jours d'accompagnement sur épreuve (6 jours de compétition et 2 jours de déplacement).
- Championnat de France Espoirs Raceboard Espoirs : 3 jours de stage et 7 jours d'accompagnement sur épreuve (5 jours de compétition et 2 jours de déplacement).
- Championnat de France Espoirs Match Racing : 3 jours de stage et 6 jours d'accompagnement sur épreuve (4 jours de compétition et 2 jours de déplacement).

3. Dépenses techniques

- Carburant nautique : les entraîneurs de Ligue doivent prioritairement s'inscrire dans le dispositif de surveillance des Championnats. En cas de non-sélection dans ces dispositifs, le carburant nautique sera remboursé à hauteur maximum de 25 € par jour sur présentation de justificatifs.
- Location ou amortissement des bateaux d'encadrement sur demande : 50 € par jour.

4. Frais d'hébergement et de déplacement des entraîneurs

- Si l'épreuve se déroule hors de Bretagne, prise en charge au forfait kilométrique de 0,36 € du kilomètre entre le club et le site A/R sans remorque et de 0,41€ avec remorque.
- Frais d'hébergement et de restauration : 50 € par jour maximum sur présentation de justificatifs.

5. Procédure d'organisation

- **L'organisation logistique de l'acheminement des coureurs et de leur matériel sur le site, l'hébergement et la restauration des coureurs sont à la charge des clubs, des structures d'entraînement, des familles ou des coureurs eux-mêmes.**
- Les entraîneurs de Ligue font leur propre réservation d'hébergement s'ils le souhaitent.
- Si l'entraîneur s'engage à assurer un suivi au-delà de ses prérogatives d'encadrement de la compétition, il le fait sous son entière responsabilité avec l'aide des parents accompagnateurs.
- Un coordonnateur de l'ensemble de la délégation bretonne et un élu sont désignés par la Ligue Bretagne de Voile sont présents sur chaque Championnat de France.